

arzier
genolier
givrins
trélex
st-cergue



association
intercommunale
scolaire de
genolier et
environs

Bureau du Conseil Intercommunal AISGE

*Fixation des vacances
du
Conseil Intercommunal
pour
la législature 2016-2021*

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En prévision de la nouvelle législature, le bureau du conseil a décidé de soumettre à votre approbation l'adaptation des vacations des membres du Conseil intercommunal.

Le bureau vous propose d'adapter les vacations comme suit :

	Législatures 2009-2011 2011-2016	Législature 2016-2021
Président Forfait fixe par séance du Conseil Heures de vacations (tarif horaire)	CHF 200.00	CHF 200.00 CHF 40.00
Vice-président Forfait fixe par séance du Conseil En qualité de membre En qualité de Président de séance	CHF 50.00 CHF 50.00	CHF 50.00 CHF 200.00
Secrétaire Forfait fixe par séance Heures de vacations (tarif horaire)	CHF 200.00	CHF 300.00 CHF 40.00
Membres du Conseil intercommunal Conseillers communaux Forfait fixe par séance du Conseil	CHF 50.00	CHF 50.00
Membres du Conseil intercommunal Municipaux	Vacations municipales	Vacations municipales
Commissions Forfait fixe par séance de commission	CHF 50.00	CHF 40.00 tarif horaire
Rapporteur Forfait pour la rédaction du rapport	CHF 0.00	CHF 40.00 tarif horaire
Membres du Comité de Direction Municipaux	Vacations municipales	Vacations municipales

La liste des présences et le décompte des vacations à payer sont tenus par le secrétaire du Conseil Intercommunal, validés par le Président et envoyés à la boursière AISGE au début du mois de décembre de chaque année. Le paiement est effectué avant le 31 décembre, fin de l'année comptable.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal décide d'accepter les vacations du Conseil intercommunal pour la législature 2016-2021.

Ainsi proposé par le Bureau du Conseil intercommunal lors de sa séance du 28.01.2016.

Genolier, le 02.02.2016/FV/alt

Au nom du Bureau du Conseil Intercommunal :

François VAUTIER
Président

Dominique ALTHAUS
secrétaire CI

AISGE-Conseil Intercommunal / Fixation des vacations du Conseil Intercommunal 2016-2021

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs

Rapport de la commission de gestion et finances sur le projet de fixation des vacations du Conseil Intercommunal pour la législature 2016-2021

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le mardi 9 février 2016 en salle de réunion de Trélex pour étudier le projet susmentionné, en présence de Monsieur François Vautier, Président du Conseil, que nous remercions pour les précisions apportées sur ce dossier.

1. Remarque préliminaire

Au vu du développement de notre association directement lié à l'augmentation des besoins en matière d'enseignement, l'engagement des conseillères et des conseillers sollicités autant pour les assemblées et au sein des différentes commissions en charge d'étudier des dossiers de plus en plus complexes, il nous paraît évident de rétribuer correctement nos membres qui mettent leur temps, leur savoir et leur expérience au service de l'AISGE.

2. Examen du projet

L'étude du tableau des vacations proposé est réaliste, comparé aux tarifs appliqués dans d'autres associations. La nouveauté apportée à ce document consiste en une rémunération du travail des rapporteurs, qui, pour la plupart utilisent leurs propres machines et fournitures pour la réalisation et l'édition des documents nécessaires au travail de leur commission.

3. Conclusions

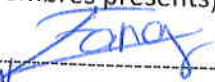
Au vu de ce qui précède et en avoir débattu, la commission de gestion et finances propose au Conseil Intercommunal à l'unanimité :

1. D'accepter le projet d'adaptation des vacations du Conseil Intercommunal de l'AISGE tel que présenté.
2. D'appliquer ces vacations dès le début de la législature 2016-2021

Trélex, le 9 février 2016

La Commission de gestion et finances (membres présents)

Mme Françoise Lang



Mme Patricia Audétat



Mme Myriam Bédât



Mr. Scott Adams



Mr. Christian Dugon, rapporteur

